

# BULLETIN D'INSCRIPTION

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULES

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe M  F

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Non licencié  FFCT Joindre un certificat médical datant de moins d'un an avec mention "pratique du cyclisme en compétition"  
 FFC  FSGT  UFOLEP  FFTRI Joindre une photocopie de licence (obligatoire)

N° Licence \_\_\_\_\_ Club \_\_\_\_\_

Circuit :  150 km (22€)  125 km (22€)  80 km (18€)  40 km (18€)

Les vélos couchés ne sont pas admis sur les circuits 150 et 125 km.

Les jeunes de 13 à 18 ans ne sont autorisés que sur les circuits 80 et 40km. Les non-licenciés devront fournir une autorisation parentale  
Licenciés Junior FFC autorisés sur le 125km sur présentation de la licence.

**MAILLOT JC ROBIN (à acheter sur place) Tailles M,L ou XL : 30€**

Nombre de repas à prévoir pour vos accompagnateurs : Oui :  Repas supplémentaire (10€)

Vidéo JC ROBIN : un film sera réalisé lors de l'épreuve. Vous pourrez retrouver ce film sur [www.jcrobin.org](http://www.jcrobin.org)

prix inscription (repas inclus)	+	prix repas accompagnateur	+	don AFA (facultatif)	=	TOTAL
€		€		€		€

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du règlement et valide les informations indiquées ci-dessus.

Date et signature :

**Bulletin à envoyer avant le 27 août 2017**

Passé ce délai il vous sera demandé une **majoration de 3,00€**  
Envoyez nous votre chèque à l'ordre de l'ACC JC ROBIN, votre bulletin d'inscription et copie de licence/certificat médical à :

**A.C.C Inscription - BP24 44780 - MISSILLAC**

## REGLEMENT JCROBIN



Art 1 : Epreuve cyclosportive : les circuits 125 et 150 km sont ouverts à tous les concurrents hommes et femmes âgés d'au moins 18 ans licenciés ou non licenciés. Les non licenciés et les licenciés FFCT doivent joindre un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition. Les autres licenciés (FFC, FSGT, UFOLEP, FFTRI) devront obligatoirement joindre une copie de leur licence.

Art 2 : Les participants aux différentes épreuves sont tenus de respecter le code de la route. La présence de signaleurs ne signifie pas que la route est fermée. Une épreuve cyclosportive n'est pas prioritaire.

Art 3 : Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves. Le port du dossard est obligatoire sur les deux épreuves cyclosportives.

Art 4 : Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile (individuelle ou collective). Les dégâts corporels ou matériels ne sont couverts en aucun cas par l'organisation.

Art 5 : Seuls les véhicules de l'organisation (sécurité, secours, assistance) sont autorisés à suivre le déroulement de l'épreuve.

Art 6 : Les vélos couchés ne seront pas admis sur les deux circuits cyclosportifs.

Art 7 : Les participants aux circuits cyclosportifs ayant une moyenne inférieure à 25 km/h seront hors responsabilité de l'organisation.

Art 8 : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Art 9 : Remboursement des frais d'inscription : En cas de non participation à l'épreuve pour un concurrent et ce pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Art 10 : Par son inscription chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou à reproduire son image en vue de toute exploitation promotionnelle de l'épreuve par quelque moyen que ce soit.

Art 11 : Le fait de participer aux différentes épreuves de la Jean-Cyril ROBIN implique l'acceptation du présent règlement.